

Depuis Mai 2015, l'expérimentation du Télétravail, lancée en 2013, est limitée aux situations médicales. Pourtant cette première expérience était déjà très frileuse, réduite à une cinquantaine de salariés.

Aujourd'hui, l'entreprise se lance dans sa révolution digitale. Les smartphones, les réseaux sociaux ne sont pas faits pour communiquer avec son voisin de bureau, bien au contraire ils permettent un travail collaboratif efficace, qui est la base du télétravail.

Ces outils modernes doivent permettre une meilleure collaboration, à distance, entre collègues de sites éloignés. Ils peuvent aussi aider au développement du télétravail.

Certains sont pourtant toujours réticents car inquiets de cette nouvelle forme de travail donnant toujours lieu aux mêmes remarques.

### **Tous les postes ne sont pas accessibles au télétravail !**

⇒ Oui, mais les prétendants sont beaucoup plus nombreux que les 50 postes choisis dans la phase d'expérimentation !

### **Le Télétravail éloigne de ses collègues !**

⇒ Pas plus que lorsque les équipes sont éclatées sur plusieurs sites !

⇒ Rappelons qu'une des conditions du télétravail est de se limiter à 2 jours par semaine !

### **Le Télétravail éloigne de sa hiérarchie !**

⇒ Beaucoup moins que pour les salariés, de plus en plus nombreux à chaque nouvelle organisation, qui ont une hiérarchie directe dans un autre établissement ! Et qu'ils ne rencontrent que quelques fois par an... Au mieux !



## **Le Télétravail éloigne de l'entreprise !**

- ⇒ Pas plus que le salarié fréquemment en déplacement !
- ⇒ 3 jours par semaine sont suffisants pour se sentir intégré !
- ⇒ Le Hub est là pour fournir toutes les informations sur la vie de l'entreprise.

## **Le Télétravailleur se fait bronzer au bord de sa piscine !**

- ⇒ La performance se mesure-t-elle au présentéisme ? Alors pourquoi mettre en place des forfaits heures et jours et des objectifs annuels qui donnent de l'autonomie ?
- ⇒ Moins de temps perdu dans les transports → Moins de stress → plus d'efficacité. Et des gains pour l'entreprise (moins de parking, moins de consommation d'énergie)
- ⇒ Travail au calme hors du brouhaha incessant de l'open-space → +22% de productivité en moyenne (Etude Greenworking 2012)
- ⇒ Des lieux de travail délocalisés (co-working) peuvent aussi être mis en place.



**C'EST LE PRINTEMPS : METTEZ-VOUS AU TELETRAVAIL !**

De plus en plus d'entreprises ont compris que cette organisation du travail était bénéfique pour tous les acteurs et ont signé des accords allant dans ce sens. Les salariés sont demandeurs.

Un accord de télétravail existe dans plusieurs BU (Allemagne....) la CFE-CGC portera le sujet du télétravail lors des négociations au niveau du groupe sur le projet PULSE.

**Pour la CFE-CGC, la modernisation des processus RH ne serait pas achevée sans un accord sur cette forme moderne de travail.**

**En attendant, sur la base de la Charte du télétravail agréée en 2013, la CFE-CGC demande que l'expérimentation se poursuive à AIRBUS OPERATION SAS.**

Toulouse, le 16/02/16